



**Département des Côtes d'Armor**

**VILLE de PONTRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

**- Séance du 24 AVRIL 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane  
VILLECROZE Philippe – BELLEGUIC Claudie – CHEVRIER Marie-Hélène – MAIRE  
Céline – MOISAN Régine – CONNAN Alfred – LE JEUNE Alain –

**ETAIENT ABSENTS :** COSQUER Patrick a donné procuration à LE GAOUYAT Samuel -  
BUHOUR Didier a donné procuration à CONNAN Yvon , ILLIEN Martine a donné  
procuration à MAIRE Céline - COSQUER Isabelle; HOUSSARD Patrick, excusés

Madame THUILLIER Doriane a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistait également à la réunion :**

Guénaëlle COZANNET, Secrétaire Générale

Jordan GELARD, Etudiant Master Administration publique

**Date d'envoi des convocations :** 18 avril 2023

**Date d'affichage :** 18 avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°04/03/2023 :** AMENAGEMENT DES PARKINGS DE LA TOUR  
EIFFEL ET DE LA PASSERELLE – REFECTION VENELLE NOTRE DAME DES  
FONTAINES – ATTRIBUTION DES MARCHES

**RAPPORTEUR :** Samuel LE GAOUYAT, Maire

Suite à la consultation lancée pour les travaux d'Aménagement des parkings de la Tour Eiffel et de la Passerelle et la réfection de la venelle Notre Dame des Fontaines la

Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 Février 2023. L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet ING CONCEPT, maître d'œuvre, et présentée à la CAO le 22 Mars 2023.

**- Lot N° 1 – Voirie – Réseau d'eaux pluviales – Signalisation – parking de la Tour Eiffel - tranche ferme**

L'estimatif s'élevait à 148 008.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SETAP, mieux disante, pour un montant TTC de de 132 661.20 €.TTC.

La réalisation de l'option 1 aménagement du Parking de la Tour Eiffel et de l'option 3 aménagement en gradines de la venelle Notre Dame des Fontaines a été retenue.

**Lot N°1 Option 1 – Voirie – Réseau d'eaux pluviales – Signalisation – Parking de la Passerelle**

L'estimatif s'élevait à 135 834.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'Entreprise SETAP mieux disante pour un montant de 132 225.00 € TTC

**Lot N°1 Option 3 – Gradines – Venelle Notre Dame des Fontaines**

L'estimatif s'élevait à 26 400.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'Entreprise SETAP mieux disante pour un montant de : 26 250.00 € TTC

**- Lot N°2 – Maçonnerie – Paysage – Parking de la Tour Eiffel – Tranche ferme**

L'estimatif s'élevait à 64 392.00 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Jo SIMON, mieux disante pour un montant de 64 474.80 € TTC.

**- Lot N°2 – Option N° 1 -Maçonnerie – Paysage – Parking de la Passerelle**

L'estimatif s'élevait à 20 166 .00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Jo SIMON, mieux disante pour un montant de 17 008.80 € TTC

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite à l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres, :**

**-DECIDE** de réaliser la tranche ferme et les options 1 et 3 pour le lot n°1 et de réaliser la tranche ferme et l'option 1 pour le lot n°2

**-ATTRIBUE** le lot N° 1 – Tranche ferme (voirie- réseau EP, signalisation du Parking de la Tour Eiffel) et options 1 (voirie, réseau EP, signalisation du parking de la Passerelle) et 3

(gradines venelle Notre Dame des Fontaines) à l'Entreprise SETAP pour un montant de 291 136.20 € TTC (234 413.50 € H.T.)

- **ATTRIBUE** le lot N° 2 – tranche ferme (maçonnerie – paysage parking de la Tour Eiffel) et option 1 (maçonnerie – paysage parking de la Passerelle) à l'entreprise Jo SIMON pour un montant de 81 483.60 € TTC ( 67 903.00 € H.T.)

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer les marchés à intervenir, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la mise en exécution, à la réalisation et au règlement des travaux d'aménagement des parkings de la Tour Eiffel, de la Passerelle et de la venelle Notre Dame des Fontaines.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Samuel LE GAOUYAT



**Département des Côtes d'Armor**

**VILLE de PONTRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

**- Séance du 24 AVRIL 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane VILLECROZE Philippe – BELLEGUIC Claudie – CHEVRIER Marie-Hélène – MAIRE Céline – MOISAN Régine – CONNAN Alfred – LE JEUNE Alain –

**ETAIENT ABSENTS :** COSQUER Patrick a donné procuration à LE GAOUYAT Samuel - BUHOUR Didier a donné procuration à CONNAN Yvon, ILLIEN Martine a donné procuration à MAIRE Céline - COSQUER Isabelle; HOUSSARD Patrick, excusés

Madame THUILLIER Doriane a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistait également à la réunion :**

Guénaëlle COZANNET, Secrétaire Générale

Jordan GELARD, Etudiant Master Administration publique

**Date d'envoi des convocations :** 18 avril 2023

**Date d'affichage :** 18 avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°05/03/2023 : SDE – EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC  
PARKING DE LA TOUR EIFFEL**

**RAPPORTEUR :** Samuel LE GAOUYAT, Maire

Par délibération en date du 5 Décembre 2022 le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux d'aménagement du parking de la Tour Eiffel.

Les Services du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor ont procédé à l'étude de l'extension de l'éclairage public du parking de la Tour Eiffel :

- Ouverture de tranchée
- déroulage de câble EP sous fourreau
- Fourniture et pose de 4 mats avec lanterne de style LED
- Raccordement sur le réseau EP existant

Le coût total des travaux est estimé à un montant de **26 900 €**. Ce coût des travaux comprend 8% de maîtrise d'ingénierie.

Sur les bases du règlement en vigueur, la participation de la Ville de PONTRIEUX est de **16 237.75 €**. Ce montant devra être inscrit en investissement au compte 2041582 et amorti.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le projet de travaux d'extension de l'éclairage public du parking de la Tour Eiffel, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant total estimatif de **26 900.00 €**.

« La Ville de PONTRIEUX ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de la Ville de PONTRIEUX une subvention d'équipement selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le Comité Syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 16 237.75 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE. ».

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la collectivité sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le financement de cette opération est inscrit au Budget Primitif de 2023.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité pour l'extension de l'éclairage public du parking de la Tour Eiffel, pour un montant de 16 237.75 € de participation de la Ville
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition ainsi que toutes les pièces se rapportant à la mise en exécution, à la réalisation et au règlement de la mission

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Samuel LE GAOUYAT



**Département des Côtes d'Armor**

**VILLE de PONTRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

**- Séance du 24 AVRIL 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane VILLECROZE Philippe – BELLEGUIC Claudie – CHEVRIER Marie-Hélène – MAIRE Céline – MOISAN Régine – CONNAN Alfred – LE JEUNE Alain –

**ETAIENT ABSENTS :** COSQUER Patrick a donné procuration à LE GAOUYAT Samuel - BUHOUR Didier a donné procuration à CONNAN Yvon, ILLIEN Martine a donné procuration à MAIRE Céline - COSQUER Isabelle; HOUSSARD Patrick, excusés

Madame THUILLIER Doriane a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistait également à la réunion :**

Guénaëlle COZANNET, Secrétaire Générale

Jordan GELARD, Etudiant Master Administration publique

**Date d'envoi des convocations :** 18 avril 2023

**Date d'affichage :** 18 avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°06/03/2023 : SDE – EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC  
PARKING DE LA PASSERELLE**

**RAPPORTEUR :** Samuel LE GAOUYAT, Maire

Par délibération en date du 5 Décembre 2022 le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux d'aménagement du parking de la Passerelle.

Les Services du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor ont procédé à l'étude de l'extension de l'éclairage public du parking de la Passerelle :

- Ouverture de tranchée
- Déroulage de câble EP sous fourreau
- Dépose de 3 lanternes et candélabres existants
- Fourniture et pose de 6 candélabres en acier galvanisé peint avec lanternes à LED
- Fourniture et pose d'une lanterne sur le pignon du bâtiment
- Raccordement dans l'armoire EP existante sur le parking  
(Lanterne de style Fontes de Paris Led sur candélabre hauteur 8m)

Le coût total des travaux est estimé à un montant de **43 300 €**. Ce coût des travaux comprend 8% de maîtrise d'ingénierie.

Sur les bases du règlement en vigueur, la participation de la Ville de PONTRIEUX est de **26 060.18 €**. Ce montant devra être inscrit en investissement au compte 2041582 et amorti.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le projet de travaux d'extension de l'éclairage public du parking de la Passerelle, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant total estimatif de **43 300 €**.

« La Ville de PONTRIEUX ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de la Ville de PONTRIEUX une subvention d'équipement selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le Comité Syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 16 237.75 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE.. ».

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la collectivité sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Le financement de cette opération est inscrit au Budget Primitif de 2023.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité pour l'extension de l'éclairage public du parking de la Passerelle, pour un montant de 26 060.18 € de participation de la Ville
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition ainsi que toutes les pièces se rapportant à la mise en exécution, à la réalisation et au règlement de la mission

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Samuel LE GAOUYAT



**Département des Côtes d'Armor**

**VILLE de PONTRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

**- Séance du 24 AVRIL 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane  
VILLECROZE Philippe – BELLEGUIC Claudie – CHEVRIER Marie-Hélène – MAIRE  
Céline – MOISAN Régine – CONNAN Alfred – LE JEUNE Alain –

**ETAIENT ABSENTS :** COSQUER Patrick a donné procuration à LE GAOUYAT Samuel -  
BUHOUR Didier a donné procuration à CONNAN Yvon , ILLIEN Martine a donné  
procuration à MAIRE Céline - COSQUER Isabelle; HOUSSARD Patrick, excusés

Madame THUILLIER Doriane a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistait également à la réunion :**

Guénaëlle COZANNET, Secrétaire Générale

Jordan GELARD, Etudiant Master Administration publique

**Date d'envoi des convocations :** 18 avril 2023

**Date d'affichage :** 18 avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°07/03/2023 :** SDE – POSE BORNE PRISES DE COURANT  
PARKING DE LA PASSERELLE

**RAPPORTEUR :** Samuel LE GAOUYAT, Maire

Par délibération en date du 5 Décembre 2022 le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux d'aménagement du parking de la Passerelle.

Les Services du Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor ont procédé à l'étude pour la pose d'une borne prises de courant au parking de la Passerelle :

- Ouverture de 30 ml de tranchée complémentaire aux travaux d'extension de l'éclairage public
- Déroulage de câble EP sous fourreau depuis le compteur existant
- Dépose de 3 lanternes et candélabres existants
- Fourniture et pose d'une borne équipée de 5 prises de courant monophasé et 3 prises de courant triphasé
- Fourniture et pose d'une lanterne sur le pignon du bâtiment
- Raccordement

Le coût total des travaux est estimé à un montant de **15 700 € TTC**. Ce coût des travaux comprend 8% de maîtrise d'ingénierie. La collectivité pourra récupérer la TVA.

Ces bornes et leurs raccordements électriques sont propriétés de la commune qui les gère au travers de ses pouvoirs de police ou dans le cadre de ses compétences liées au commerce ambulants. Ce type de travaux peut néanmoins être assuré par le SDE22 dans le cadre d'une convention de mandat, puisqu'il ne peut être en responsabilité quant à l'exploitation, la gestion ou la maintenance de ces équipements une fois en service.

Le syndicat procédera au versement d'une subvention d'équipement de 20 % du montant hors taxe.

Les montants indiqués seront ajustés en fonction du coût réel des travaux.

En fin de chantier le Syndicat transmettra un procès-verbal de remise d'ouvrage à la commune afin de lui permettre de gérer les installations après leur mise en service.

Le financement de cette opération est inscrit en totalité au Budget Primitif de 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'installation d'une borne prises de courant au parking de la Passerelle, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant total estimatif de **15 700.00 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat proposée par le SDE22 avant tout commencement de travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition ainsi que toutes les pièces se rapportant à la mise en exécution, à la réalisation et au règlement de la mission.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Samuel LE GAOUYAT



**Département des Côtes d'Armor**

**VILLE de PONTRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

**- Séance du 24 AVRIL 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane  
VILLECROZE Philippe – BELLEGUIC Claudie – CHEVRIER Marie-Hélène – MAIRE  
Céline – MOISAN Régine – CONNAN Alfred – LE JEUNE Alain –

**ETAIENT ABSENTS :** COSQUER Patrick a donné procuration à LE GAOUYAT Samuel -  
BUHOUR Didier a donné procuration à CONNAN Yvon , ILLIEN Martine a donné  
procuration à MAIRE Céline - COSQUER Isabelle; HOUSSARD Patrick, excusés

Madame THUILLIER Doriane a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistait également à la réunion :**

Guénaëlle COZANNET, Secrétaire Générale

Jordan GELARD, Etudiant Master Administration publique

**Date d'envoi des convocations :** 18 avril 2023

**Date d'affichage :** 18 avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°08/03/2023 : SDE – RENOVATION LANTERNE GRAV NED**

**RAPPORTEUR :** Samuel LE GAOUYAT, Maire

Suite à une intervention de l'entreprise LE DU chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de Pontrieux alertant d'un état de vétusté d'un foyer, le Syndicat Départemental d'Energie 22 a fait procéder à l'étude de la rénovation de la lanterne concernée rue de Grav ned :

- Plan de récolement éclairage public

- Dépose d'une lanterne
- Fourniture et pose d'une lanterne Fontes de Paris de type « Valberg » en cuivre et équipée de Leds, 1 console Fontes de Paris de type « Champenoise » en fer, équipée de Leds

Le coût total des travaux est estimé à un montant de **1 827.36 €**. Ce coût des travaux comprend 8% de maîtrise d'ingénierie.

Sur les bases du règlement en vigueur, la participation de la Ville de PONTRIEUX est de **1 099.80 €**. Ce montant devra être inscrit en investissement et amorti.

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le projet de travaux d'extension de l'éclairage public du parking de la Passerelle, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant total estimatif de **1 827.36 €**. TTC

« La Ville de PONTRIEUX ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de la Ville de PONTRIEUX une subvention d'équipement selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le Comité Syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 1 099.80 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE.. ».

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la collectivité sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité pour l'extension de l'éclairage public du la rénovation du foyer C0361 Rue de Grav Ned , pour un montant de 1 099.80 € de participation de la Ville
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition ainsi que toutes les pièces se rapportant à la mise en exécution, à la réalisation et au règlement de la mission

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Samuel LE GAOUYAT



**Département des Côtes d'Armor**

**VILLE de PONTRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

**- Séance du 24 AVRIL 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane VILLECROZE Philippe – BELLEGUIC Claudie – CHEVRIER Marie-Hélène – MAIRE Céline – MOISAN Régine – CONNAN Alfred – LE JEUNE Alain –

**ETAIENT ABSENTS :** COSQUER Patrick a donné procuration à LE GAOUYAT Samuel - BUHOUR Didier a donné procuration à CONNAN Yvon , ILLIEN Martine a donné procuration à MAIRE Céline - COSQUER Isabelle; HOUSSARD Patrick, excusés

Madame THUILLIER Doriane a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistait également à la réunion :**

Guénaëlle COZANNET, Secrétaire Générale

Jordan GELARD, Etudiant Master Administration publique

**Date d'envoi des convocations :** 18 avril 2023

**Date d'affichage :** 18 avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°09/03/2023 :** SDE – RENOVATION LANTERNE RUE DE LA PRESQU'ILE

**RAPPORTEUR :** Samuel LE GAOUYAT, Maire

Suite à une intervention de l'entreprise LE DU chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de Pontrieux alertant d'un état de vétusté d'un foyer, le Syndicat Départemental d'Energie 22 a fait procéder à l'étude de la rénovation de la lanterne concernée rue de la Presqu'Ile :

- Plan de récolement éclairage public
- Dépose d'une lanterne
- Fourniture et pose d'une lanterne Fontes de Paris de type « Valberg » en cuivre et équipée de Leds, 1 console Fontes de Paris de type « Champenoise » en fer et de couleur RAL 9005, 1 étrier Fontes de Paris en bronze pour lanterne Valberg

Le coût total des travaux est estimé à un montant de **1 995.84 €**. Ce coût des travaux comprend 8% de maîtrise d'ingénierie.

Sur les bases du règlement en vigueur, la participation de la Ville de PONTRIEUX est de **1 201.20 €**. Ce montant devra être inscrit en investissement et amorti.

En conséquence, monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le projet de travaux d'extension de l'éclairage public du parking de la Passerelle, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant total estimatif de **1 995.84 €**.

« La Ville de PONTRIEUX ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Energie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (Fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de la Ville de PONTRIEUX une subvention d'équipement selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le Comité Syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 1 201.20 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE.. ».

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation de la collectivité sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **VALIDE** la proposition du Syndicat Départemental d'Electricité pour l'extension de l'éclairage public du la rénovation du foyer B041 Rue de la Presqu'Ile , pour un montant de 1 201.20 € de participation de la Ville
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition ainsi que toutes les pièces se rapportant à la mise en exécution, à la réalisation et au règlement de la mission

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Samuel LE GAOUYAT



**Département des Côtes d'Armor**

**VILLE de PONTRIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

**- Séance du 24 AVRIL 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane VILLECROZE Philippe – BELLEGUIC Claudie – CHEVRIER Marie-Hélène – MAIRE Céline – MOISAN Régine – CONNAN Alfred – LE JEUNE Alain –

**ETAIENT ABSENTS :** COSQUER Patrick a donné procuration à LE GAOUYAT Samuel - BUHOUR Didier a donné procuration à CONNAN Yvon , ILLIEN Martine a donné procuration à MAIRE Céline - COSQUER Isabelle; HOUSSARD Patrick, excusés

Madame THUILLIER Doriane a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistait également à la réunion :**

Guénaëlle COZANNET, Secrétaire Générale

Jordan GELARD, Etudiant Master Administration publique

**Date d'envoi des convocations :** 18 avril 2023

**Date d'affichage :** 18 avril 2023

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°10/03/2023 : SUBVENTIONS MUNICIPALES 2023**

**RAPPORTEUR :** Doriane THUILLIER, Maire-Adjointe

Concernant les subventions allouées en 2023, il est proposé les modalités suivantes :

- Proposition d'attribution d'une subvention uniquement aux associations qui en ont fait la demande
- Etude des nouvelles demandes en cours d'année 2023

Le groupe de réflexion des Finances, réuni le 19 Avril 2023, propose d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2023 :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS COMMISSION FINANCES	VOTE CM
Amicale Laique Les Korrigans d'Orsenna	900,00 €	
APEL Ecole St Joseph PONTRIEUX	900,00 €	
Comice Agricole du canton de PONTRIEUX	200,00 €	
Club Nautique Pontrivien	1 500,00 €	
Entente du Trieux F.C.	1 500,00 €	
A.S.Loisirs Section Tennis	1 500,00 €	
PONTRIEUX Force Athlétique	500,00 €	
Rando Pontrev	150,00 €	
Entente de Tennis de Table de PONTRIEUX	350,00 €	
Club de l'Amitié	300,00 €	
Association Donneurs de sang Canton de PONTRIEUX	70,00 €	
Association des Anciens Cols Bleus	50,00 €	
Section UNC - AFN - ACPG	100,00 €	
ANACR Les amis de la Résistance	50,00 €	
Médaillés Militaires section de PONTRIEUX	50,00 €	
Association Nord Bretagne Pensionnés Marine Marchande	50,00 €	
Section Cantonale Officiers Mariniers QM retraités et veuves	50,00 €	
Promouvoir et Agir en Trégor - Cours informatique PONTRIEUX	100,00 €	
Les détaillés du Trieux	2 000,00 €	
Kreiz Breiz handicap	2 000,00 €	
Familles rurales du Trieux	100,00 €	
France ADOT 22	50,00 €	
Chambre des métiers et de l'artisanat Ploufragan (2 apprentis)	30,00 €	
Bâtiment CFA 22(1 apprenti)	15,00 €	
Atelier Chorégraphique Pabu (2 adhérents)	30,00 €	
Studio Danse Guingamp (1 adhérent)	15,00 €	
Club des Nageurs Guingampais (1 adhérent)	15,00 €	
Armor Basket Club (2 adhérents)	30,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>12 605,00 €</b>	

Monsieur Alfred CONNAN et Madame Céline MAIRE membres des bureaux d'Associations subventionnées ne prennent pas part au vote,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :**

- **VOTE** les subventions municipales 2023 tel que présentées ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Samuel LE GAOUYAT



**Département des Côtes d'Armor**

## VILLE de PONTRIEUX

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

#### **- Séance du 24 AVRIL 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre avril** à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de PONTRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire**.

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 13**

**ETAIENT PRESENTS :** LE GAOUYAT Samuel - CONNAN Yvon – THUILLIER Doriane  
VILLECROZE Philippe – BELLEGUIC Claudie – CHEVRIER Marie-Hélène – MAIRE  
Céline – MOISAN Régine – CONNAN Alfred – LE JEUNE Alain –

**ETAIENT ABSENTS :** COSQUER Patrick a donné procuration à LE GAOUYAT Samuel -  
BUHOUR Didier a donné procuration à CONNAN Yvon , ILLIEN Martine a donné  
procuration à MAIRE Céline - COSQUER Isabelle; HOUSSARD Patrick, excusés

Madame THUILLIER Doriane a été désignée comme secrétaire de séance.

**Assistait également à la réunion :**

Guénaëlle COZANNET, Secrétaire Générale

Jordan GELARD, Etudiant Master Administration publique

**Date d'envoi des convocations :** 18 avril 2023

**Date d'affichage :** 18 avril 2023

\*\*\*\*\*

#### **DELIBERATION N°11/03/2023 : QUESTION DIVERSES N°1 – CHARTE VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES**

**RAPPORTEUR :** Samuel LE GAOUYAT, Maire

Monsieur le Maire reçu un représentant de Transhepathe Bretagne Ouest, qui propose à notre cité de devenir ville ambassadrice du don d'organes.

Cette distinction se concrétise par la signature de la Charte suivante qui précise les actions possibles :

« La Commune de Pontrieux, représentée par Monsieur Samuel LE GAOUYAT, Maire de PONTRIEUX,

Le Collectif Greffes+ représenté par Monsieur Philippe CHARTRAIN, de l'Association Transhepathe Bretagne Ouest.

Préambule : le don d'organes est un magnifique geste de fraternité, cependant malgré tous les efforts des associations militantes, des équipes de professionnels et du Ministère de la Santé, le nombre de greffes reste insuffisant.

L'objectif est donc

- de promouvoir le don d'organes par toutes actions permettant d'informer ses concitoyens sur cette belle cause de solidarité afin d'augmenter le nombre de greffes et réduire les décès dus aux manques de greffons.
- De réaliser toutes informations et échanges permettant le développement d'une véritable culture du don à l'intérieur de la commune.
- De promouvoir le ruban vert, symbole du don d'organes et de remerciements aux donateurs et à leurs proches.

Pour atteindre ces objectifs, la commune de PONTRIEUX se propose de devenir « Ville ambassadrice du don d'organes (V.A.D.O) avec le soutien du collectif Greffes+ et installer à ses entrées un panneau (fourni par l'le collectif) V.A.D.O et le tenir toujours visible.

De plus il est proposé, à la discrétion du Maire et de ses équipes, de pouvoir intensifier ce soutien par différentes actions complémentaires :

- Mettre en place « un arbre de vie », lieu de recueil en remerciements donateurs et à leurs proches,
- Ouvrir les écoles, collèges, lycées aux associations et diffuser des informations auprès des élèves avec le soutien de leurs professeurs,
- Diffuser via les bulletins et médias municipaux une information auprès de ses citoyens sur l'importance de parler en famille du don d'organes
- Réaliser une manifestation le 22 Juin, journée nationale du don d'organes et le 17 Octobre journée mondiale du don d'organes, en y invitant les médias locaux.

D'autre part le collectif Greffes+ s'engage selon ses possibilités à apporter toute l'aide nécessaire à la réalisation de ces actions avec notamment la mise à disposition d'outils de communications, mise à disposition de bénévoles, soutien lors des manifestations. »

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer la Charte de Ville Ambassadrice du Don d'Organes telle que présentée ci-dessus ainsi que toutes les pièces annexes pouvant s'y référer.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Samuel LE GAOUYAT